

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00496

Numéro SIREN : 880 285 853

Nom ou dénomination : SANTORIN PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2022 sous le numéro de dépôt 2066

SANTORIN PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 89 491 115 euros

Siège social : Arteparc – Bâtiment C – Route de la Côte d’Azur, Rue de la Belle du Canet

CS 20011 – 13590 Meyreuil

880 285 853 R.C.S. Aix en Provence

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 17 DECEMBRE 2021**

L’an deux mille vingt-et-un,

Le dix-sept décembre,

A quatorze heures,

Les associés de la société SANTORIN PARTICIPATIONS (la “**Société**”) se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l’“**Assemblée**” ou l’“**Assemblée Générale**”), sur convocation du Président.

Monsieur Patrice TAISSON préside la séance en sa qualité de Président de la Société (le “**Président**”).

Les membres de l’Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les associés qui participent à la conférence téléphonique ou qui y sont représentés. Le Président constate que l’Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en la forme ordinaire.

Le Président indique qu’il a été adressé aux associés en vue le présente assemblée :

- le texte des résolutions ;
- le rapport du Président ;

Le Président rappelle ensuite que l’Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- Nomination d’un Co-Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Ratification de la nomination provisoire par le Conseil de Surveillance de Madame Capucine Roubi aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance ;
- Délégation de pouvoirs pour signer les appels d’offre au bénéfice de Monsieur Gilles Juin ;
- Pouvoirs aux fins des formalités légales.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président de la Société.



Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président de la Société, décide de nommer dans le cadre d'un audit classique, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes :

- la société **EXELMANS AUDIT ET CONSEIL**, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, dont le siège social est fixé au 21, rue de Téhéran 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 482 026 739,

pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Ratification de la nomination provisoire par le Conseil de Surveillance de Madame Capucine Roubi aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président de la Société, ratifie la nomination provisoire effectuée le 21 juillet 2021 par le Conseil de Surveillance de Madame Capucine Roubi aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Madame Laura Abitbol démissionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoirs pour signer les appels d'offre au bénéfice de Monsieur Gilles Juin ;

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président de la Société, autorise le Président à déléguer ses pouvoirs à Monsieur Gilles Juin à l'effet de signer au nom et pour le compte de la Société agissant en qualité de Vice-Président des filiales et sous-filiales de la Société pour répondre aux appels d'offres de marché publics.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un associé présent.

Le Président

Monsieur Patrice TAISSON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice TAISSON', written in a cursive style.

Paris, le 3 septembre 2021

**ATTESTATION D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

La présente attestation numérique est automatiquement créée par le système informatique du H3C à partir de la liste des commissaires aux comptes prévue à l'article L. 822-1 du code de commerce qui est établie par le H3C et publiée sur son site Internet en application de l'article R. 822-13 du même code.

Ce document numérique directement issu du système informatique du H3C établit que la société :

**EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
21 Rue de Téhéran
75008 Paris**

est inscrite sur la liste des commissaires aux comptes depuis 2005 sous le numéro 4100013813.

La présente attestation est délivrée informatiquement pour valoir ce que de droit.